



Cueillette des œufs de Pâques : une moisson très chocolatée !

Sous un magnifique soleil, la mairie de Sainte-Colombe avait invité, le 9 avril dernier, les enfants de la commune à prendre part à la traditionnelle cueillette des œufs de Pâques, qui s'est tenue sur le site du Tir à l'Arc. Retour sur une matinée aussi gourmande que croquante !

L'Histoire dit que, dès l'Antiquité, les Perses, au retour du printemps, s'offraient des œufs, symboles de renouveau. La légende raconte que le dimanche de Pâques, revenant du Vatican où elles s'étaient envolées le jeudi précédent, les cloches offraient des cadeaux aux enfants sur leur chemin. La tradition veut que, dans l'Est de la France, ce ne soit pas les cloches, mais le lapin, symbole du printemps revenu, qui distribue les œufs de Pâques. Cloche, œuf, lapin, poule ... chocolats noir, lait ou blanc ... une chose est certaine : il s'agit d'une fête adorée des enfants (et des parents, aussi). Sainte-Colombe n'a pas dérogé à la coutume. Ainsi, à dix heures du matin (précises !), près de quatre-vingt-cinq enfants ont arpenté, panier à la main, le site du Tir à l'Arc, à la recherche des précieux trésors chocolatés. Deux sites avaient été aménagés pour l'occasion. Si les plus petits ont pu s'en donner à cœur joie avec une cueillette dans un joli coin de verdure, nul doute que la forêt aura donné un peu plus de fil à retordre aux grands. Les plus chanceux, ayant découvert un des six œufs spéciaux, ont, même, pu repartir avec une surprise de taille : un œuf de grande taille ! Désormais, il n'y a plus qu'à déguster ... et attendre l'année prochaine pour une nouvelle édition.



Dossier d'inscription scolaire

Les dossiers d'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2023 sont à retirer, dès à présent, et à rendre en Mairie.

Date limite de rendu : 30 juin 2023.

Info mairie

En raison des lundis 1er, 8 et 29 mai fériés, la mairie ne sera ouverte au public qu'un seul samedi au cours de ce mois :

samedi 13 mai 2023
de 9h30 à 11h45



Faites vos jeux !

Le dimanche 26 mars, cent cinquante personnes se sont pressées aux portes de la salle des fêtes, Jeannine Griveau, pour participer au Loto, organisé par le Comité des fêtes. Qui dit Loto, dit cartons. Qu'il soit rompu à ce type d'évènement ou novice, chacun a pris



un soin au choix de ceux-ci, espérant, bien évidemment, avoir la main heureuse et remporter l'un des nombreux lots en jeu. Toutefois, si on vient pour gagner, on reste surtout pour l'ambiance. Pour le coup, ce Loto a fait carton plein ! La bonne humeur était bien là ... et gageons que les crêpes de Céline et Marie-Hélène, dites *Les Bretonnes*, y ont été pour quelque chose. Le Comité des fêtes tient à remercier les participants, ainsi que toutes les personnes qui ont permis la bonne organisation de cet évènement.



Une joyeuse Pâques grâce au Comité d'entraide aux personnes âgées



Avec un peu d'avance sur le calendrier, le Comité d'entraide aux personnes âgées avait convié les aînés de Sainte-Colombe et les adhérents de l'association à célébrer Pâques autour d'une après-midi festive qui s'est déroulée le dimanche 2 avril à la salle Jeannine Griveau. Cent cinquante personnes, dont le maire, Alain Balducci, étaient là. Inutile de dire que l'ambiance a été royale ... à l'image du kir ayant ouvert le délicieux repas, savamment préparé et servi par les membres de l'association. Des adhérents dont les talents ne s'arrêtent pas à la cuisine, car une fois encore, ils avaient réalisé des prouesses en signant une décoration colorée et non dénuée d'humour. Le dessert à peine avalé, hors de question de se séparer ! Et c'est sur la piste de danse que le rendez-vous dominical s'est poursuivi, avant de s'achever, toujours dans la bonne humeur, par une tombola.

Et si vous veniez randonner ?

Le dimanche 14 mai, le Comité des fêtes organise une randonnée, d'environ quinze kilomètres, ouverte à toutes et tous.

Coût : 12 euros / personne.

Intéressé(e) ?

Une séance d'inscription se tiendra :

**mercredi 3 mai
de 18h à 20h
salle du Lavoir**

Bruit : la règle à respecter

Avec les beaux jours reviennent des activités, extérieures ou intérieures, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (travaux, bricolage, jardinage nécessitant des matériels bruyants ...). L'arrêté du 23 septembre 2019 réglemente les jours et horaires au cours desquels ce type de nuisance est autorisé (voir tableau ci-contre).

Pour le bien-être de tous, respectons-les !

jour	matin	après-midi
du lundi au vendredi	de 8h à 12h	de 14h à 20h
samedi	de 9h à 12h	de 14h à 19h
dimanche et jours fériés	de 10h à 12h	



Brûlage : interdiction en vigueur

En vertu de l'arrêté préfectoral n°86-CAB-203/DDPC du 29 mai 1986, le brûlage à l'air libre des déchets verts (secs ou humides) est strictement interdit du 1er mars au 30 septembre de chaque année.

Pensez à l'élagage ...

Il appartient aux propriétaires de faire élaguer les arbres et haies, situés sur l'emprise de leur domicile, débordant sur le domaine public, s'approchant ou touchant un réseau électrique. En cas de dommage, la responsabilité de ces derniers peut être engagée.



Si un arbre ou une branche menace, touche ou est tombé sur une ligne, appelez le numéro d'urgence dépannage : 09.726.750 + les deux derniers chiffres du département



Et la lumière fut ...

Dans le cadre des travaux de remplacement en LED des installations d'éclairage public du hameau Le Mez de la Madeleine, Sainte-Colombe a été lauréate de l'appel à projets "modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse" lancé par la Région Ile-de-France. La subvention octroyée, fruit du travail conjoint entre la Région Ile-de-France, le Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) et la commune, va servir à l'installation de nouveaux points lumineux, permettant une économie de consommation de plus de 70%.

Coût total du projet : 32 438 euros TTC, subventionné par la Région Ile-de-France à hauteur de 8 109 euros.

Trouver un rendez-vous ?

Face aux difficultés rencontrées par les usagers pour obtenir un rendez-vous pour établir un passeport ou une carte nationale d'identité, il est, désormais, possible de connaître les créneaux horaires disponibles autour de chez soi, pour les trois mois à venir, en consultant le site internet suivant : www.rendezvouspasseport.gouv.fr



Tous en scène !

Le 15 avril dernier, la salle Jeannine Griveau a été le théâtre d'une première, qui n'est pas passée inaperçue ! En effet, le Comité des fêtes, Sainte-Colombe Sports et Loisirs, et la compagnie théâtrale La troupe s'éveille avaient uni leurs savoir-faire pour proposer une soirée dîner-spectacle. Un format inédit à Sainte-Colombe, qui a fait salle comble, avec plus de cent cinquante convives présents. Sur scène se sont enchaînées chansons, danses et saynètes humoristiques. En cuisine, cela n'a pas chômé, non plus. Les membres du Comité des fêtes ont, activement, œuvré à la préparation et au service des plats. Une belle soirée, saluée par les participants, qui s'est achevée sur la piste de danse ...



Faites la fête ...

Habituellement organisée le dernier vendredi du mois de mai, la 24ème édition Fête des voisins se tiendra le **vendredi 2 juin 2023** en raison du week-end prolongé de la Pentecôte. Dans un souci de réduction de son empreinte carbone, les kits de préparation sont, désormais, librement téléchargeables sur le site Internet : www.lafetedesvoisins.fr



-  **3 mai : Inscription à la randonnée du 14 mai**
18h - 20h - salle du Lavoir
-  **6 mai : Don du sang**
10h30-15h30 - salle des fêtes de Chalautre-le-Petite
-  **8 mai : Commémoration du 78ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945**
10h30 - cimetière nouveau



13 mai : Café-concert

21h - salle Jeannine Griveau
organisé par Sainte-Colombe Sports et Loisirs



14 mai : Randonnée

organisée par le Comité des fêtes



2 juin : Fête des voisins

informations sur www.lafetedesvoisins.fr



4 juin : Brocante

parkings devant la salle Jeannine Griveau et l'école
organisée par le Comité d'entraide aux personnes âgées
renseignements : 06.85.66.91.41

Etat civil

Naissances

Gaspard THIBAULT-KONIECZNY

Décès

Huguette VEE

